

ASSOCIATION FONDS DE DOTATION POUR LE PAYS

D'APT UN HOPITAL D'AVENIR
CENTRE HOSPITALIER DU PAYS D'APT
84405 APT CEDEX

COMPTES ANNUELS au 31 décembre 2019

Sommaire

1. Comptes annuels	1
Bilan	2
Compte de Résultat	4
Bilan détaillé	5
Compte de résultat détaillé	7

Comptes annuels

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	5 700	5 700		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	5 700	5 700		
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	264		264	520
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	219 170		219 170	221 719
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	219 434		219 434	222 240
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	225 134	5 700	219 434	222 240

Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	215 854	215 896
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	215 854	215 896
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 580	6 344
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	3 580	6 344
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	219 434	222 240

Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Cotisations		
Autres produits	47 668	93 947
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	47 668	93 947
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	9 000	34 516
Impôts, taxes et versements assimilés		
Rémunérations du personnel		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements		
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	38 668	59 431
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	47 668	93 947
RESULTAT D'EXPLOITATION		
PRODUITS FINANCIERS		
CHARGES FINANCIERES		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
EXCEDENT OU DEFICIT		

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Logiciel	5 700		5 700	5 700
Amortissements logiciels		5 700	-5 700	-5 700
	5 700	5 700		
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	5 700	5 700		
Stocks				
Créances				
Autres créances				
Autres comptes débiteurs/créditeurs	264		264	520
	264		264	520
Divers				
Disponibilités				
Banque	217 227		217 227	221 167
Caisse	1 943		1 943	553
	219 170		219 170	221 719
ACTIF CIRCULANT	219 434		219 434	222 240
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	225 134	5 700	219 434	222 240

Bilan détaillé

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Autres fonds propres	468 829	421 204
Dot consompt inscrites CdR	-252 975	-205 308
	215 854	215 896
RESULTAT DE L'EXERCICE		
FONDS PROPRES	215 854	215 896
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs		2 744
Fournisseurs - fact. non parvenues	3 580	3 600
	3 580	6 344
DETTES	3 580	6 344
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	219 434	222 240

Compte de résultat détaillé

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Cotisations		
Autres produits		
QP dot consompt virées cdr	47 667,58	93 946,91
	47 667,58	93 946,91
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	47 667,58	93 946,91
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnement)		
Autres charges externes		
Locations mobilières	360,00	
Primes d'assurance	640,91	608,22
Honoraires	4 740,99	31 050,29
Frais d'actes et contentieux	50,00	50,00
Publicité	452,75	1 011,00
Foire et expositions	300,00	
Frais postaux et télécommunications	2 087,98	1 272,60
Prestations de services bancaires	367,35	273,60
Cotisations		250,00
	8 999,98	34 515,71
Impôts, taxes et versements assimilés		
Rémunérations du personnel		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements		
Subventions accordées par l'association		
Autres charges		
Subventions versées	38 667,60	59 431,20
	38 667,60	59 431,20
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	47 667,58	93 946,91
RESULTAT D'EXPLOITATION		
PRODUITS FINANCIERS		
CHARGES FINANCIERES		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
EXCEDENT OU DEFICIT		

FONDS DE DOTATION
«POUR LE PAYS D'APT UN HOPITAL D'AVENIR»

Fonds de dotation régi par la loi du 4 août 2008

Siège social : Centre Hospitalier du Pays d'Apt -BP 172 225 Avenue de Marseille – 84405 Apt Cedex

Annexes aux comptes annuels 2019

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 219 434 €.

Le résultat net de l'exercice comptable est à 0 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes

Dons

Les fondateurs ont apportés lors de la constitution du fonds 15 000 € en dotation consommable.

Cette dotation a été complétée en 2015 par les dons issus de personnes physiques et morales à hauteur de 34 426€ en dotation consommable.

En 2016, différentes manifestations ont été mises en place afin de récolter des dons : ventes aux enchères, concerts, soirées ... Ces manifestations ainsi que des dons ponctuels de personnes physiques et morales ont permis de récolter 124 941 €. Ce qui porte la dotation consommable à 174 367 € au 31/12/2016.

En 2017, les dons récoltés par les personnes physiques et morales représentent 182 428 €. Ainsi, la dotation consommable s'élève à 357 947 € au 31/12/2017

En 2018, les dons récoltés par les personnes physiques et morales représentent 63 256 €. Ainsi, la dotation consommable s'élève à 421 203 € au 31/12/2018

En 2019, les dons récoltés par les personnes physiques et morales représentent 47 626 €. Ainsi, la dotation consommable s'élève à 468 829 € au 31/12/2019

Note sur le Bilan

Immobilisations = 5 700 €

Immobilisations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Logiciel	5 700 €			5 700 €
TOTAL	5 700 €			5 700 €

Etat des créances = 264 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Autres créances	264 €	264 €	
TOTAL	264 €	264 €	-

Etats des dettes = 3 580 €

Etat des dettes	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Dettes fournisseurs	- €	- €	
Factures non parvenues	3 580 €	3 580 €	
TOTAL	3 580	3 580	0

Fonds propres = 215 854 €

Fonds Propres	Montant
102700- Autres fonds propres dont consommables	468 829 €
102790- Dotation consommable au CDR	- 252 975 €
TOTAL	215 854 €

Les dotations consommables reçues dans l'exercice, pour un montant de 47 626 €, sont affectées à un compte 102700 « Autres fonds propres consommables ».

Note sur le Compte de Résultat

Conformément à l'article 13 des statuts, le Conseil d'administration a déterminé la modalité de consommation de cette dotation pour l'exercice 2019 en affectant au compte de résultat le montant de la dotation consommable correspondant aux frais de fonctionnement afin de financer le budget d'action du fonds :

- Location immobilière = 360 €
- Prime d'assurance = 641 €
- Honoraires = 4 741 €
- Frais d'actes = 50 €
- Publicité = 453 €
- Foires et expositions = 300 €
- Frais postaux = 2 088 €
- Prestations de services bancaires = 367 €
- Versement dons à l'hôpital = 38 668 €

Total 47 668 €

FONDS DE DOTATION
« POUR LE PAYS D'APT UN HOPITAL D'AVENIR »

Fonds de dotation régi par la loi du 4 août 2008

Siège social : Centre Hospitalier du Pays d'Apt -BP 172 225 Avenue de Marseille – 84405 Apt Cedex

Rapport d'activité 2019

PREAMBULE

Le fonds de dotation « Pour le pays d'Apt un hôpital d'avenir » a été déclaré à la préfecture du Vaucluse le 29 mai 2015 et a fait l'objet d'une publication au Journal Officiel le 27 juin suivant.

Ce fonds a été créé par des particuliers natifs du pays d'Apt, des résidents expatriés et des entreprises locales, afin de soutenir le projet de restructuration et de modernisation du centre hospitalier du pays d'Apt.

Le fonds de dotation a pour objet de financer, en qualité de fonds de distribution, ou de réaliser les missions d'intérêt général du centre hospitalier d'Apt, notamment la réalisation d'équipements mobiliers ou immobiliers nécessaires à la mise en œuvre du service public hospitalier d'Apt, la réalisation d'actions culturelles auprès des patients, le développement et la sauvegarde du patrimoine culturel de centre hospitalier et le soutien de la recherche clinique.

Pour réaliser sa mission, le fonds de dotation peut recevoir et gérer, en les capitalisant, des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable. Le fonds de dotation peut à ce titre, faire appel à la générosité publique, dans le cadre de campagnes.

SOMMAIRE

Le contexte 2015

L'année 2015 a été consacrée à la mise en place des moyens d'actions nécessaires à la bonne réalisation de la mise en place des campagnes de collecte, notamment par la création de supports écrits et audiovisuels.

Cette année 2015 a été marquée par une forte mobilisation des fondateurs, afin de lever les premiers fonds

Le financement de la mission sociale

Les fondateurs ont apportés lors de la constitution du fonds 15 000 € en dotation consommable.

Cette dotation a été complétée en 2015 par les dons issus de personnes physiques et morales à hauteur de 34 426 € en dotation consommable.

Les partenaires

Le conseil d'administration a nommé commissaire aux comptes Mr ROUSSET Olivier.

Le cabinet Jean Causse et Associés a été choisi comme expert-comptable.

La politique d'investissement

Le budget global du projet de restructuration et de modernisation du centre hospitalier d'Apt s'élève à 6.6 millions d'euros, financés par le centre hospitalier, les subventions publiques et par 1 million d'euros de fonds à collecter au cours des 4 années à venir.

Le contexte 2016

Le site internet du fonds a été mis en ligne en avril 2016 et permet de suivre l'actualité du fonds et d'effectuer des dons en ligne.

En 2016, différentes manifestations ont été mises en place afin de récolter des dons : ventes aux enchères, concerts, soirées ... Ces manifestations ainsi que des dons ponctuels de personnes physiques et morales ont permis de récolter 124 941 €. Ce qui porte la dotation consommable à 174 367 € au 31/12/2016.

Le contexte 2017

Les manifestations mises en place en 2016 se sont poursuivies et ont permis de récolter 182 428 €. Ce qui porte la dotation consommable à 357 947 € au 31/12/2017.

Le contexte 2018

Les manifestations mises en place en 2016 se sont poursuivies et ont permis de récolter 63 256 €. Ce qui porte la dotation consommable à 421 203 € au 31/12/2018.

Le contexte 2019

Les manifestations mises en place en 2016 se sont poursuivies et ont permis de récolter 47 626 €. Ce qui porte la dotation consommable à 468 829 € au 31/12/2019.

Perspectives 2020

Du fait de la crise Covid-19, les événements prévus durant la période de confinement ont été annulés et devraient être reportés ultérieurement.

La gouvernance

Le fonds de dotation est administré par un conseil d'administration qui comprend 5 membres nommés par le conseil d'administration en date du 20 avril 2015.

Président :

- Madame Shelagh LESTER-SMITH

Administrateurs :

- Maître Pascale PRUVOT en qualité de trésorier
- Mme Salima BENAMOR en qualité de secrétaire
- Mme Béatrice PAUMIER-LALLEMAND en qualité de comptable interne
- La société DELTA PLUS représentée par Mr Michel CARLONI
- Mr Peter BACKHOUSE
- Mr Ludovic GOSSEIN

Les comptes

EMPLOIS			RESSOURCES		
	2019	2018		2019	2018
<i>1 - Missions Sociales</i>	-		<i>1 - Ressources collectées auprès du public</i>	47 668	93 947
Versement à d'autres Organismes	-		Dons manuel non affectés	47 668	93 947
<i>2 - Frais de Recherche de Fonds</i>	-		<i>2 - Subvention et autres concours publics</i>		
Frais d'appel à la générosité	-				
<i>3 - Frais de Fonctionnement</i>	47 668	93 947	<i>3 - Autres Produits</i>		
Etudes et prestations					
Petit équipement					
Fournitures administratives					
Location immobilière	360				
Prime d'assurance	641	608			
Documentation générale					
Honoraires	4 741	31 050			
Frais d'actes et contentieux	50	50			
Publicité	453	1 011			
Foires et expositions	300				
Divers					
Réceptions					
Frais postaux	2 088	1 273			
Prestations de services bancaires	367	274			
Cotisations		250			
Droits d'auteurs					
Redevances pour brevets					
Subventions versées	38 668	59 431			
Charges diverses de gestion courante					
Dotations aux amortissements					
I- Total des emplois de l'exercice inscrit au compte de résultat	47 668	93 947	I- Total des emplois de l'exercice inscrit au compte de résultat	47 668	93 947
II- Dotations aux provisions	-		II-Reprises aux provisions	-	
III- Engagement à réaliser sur ressources affectées	-		III- Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	-	
IV- Excédent de ressources de l'exercice	-		IV- Insuffisance de ressources de l'exercice	-	

BILAN 31/12/2019

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	5 700	5 700		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	5 700	5 700		
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	264		264	520
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	219 170		219 170	221 719
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	219 434		219 434	222 240
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	225 134	5 700	219 434	222 240

Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	215 854	215 896
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	215 854	215 896
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 580	6 344
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	3 580	6 344
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	219 434	222 240

FONDS DE DOTATION POUR LE PAYS D'APT UN HOPITAL D'AVENIR

Siège social : Centre hospitalier du pays d'Apt
BP 172 - 225 Avenue de Marseille - 84405 APT CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2019

TALENZ ARES AUDIT

26, boulevard St Roch | BP 278 | 84011 Avignon Cedex 1
Tél. : 04 32 73 67 30 | avignon@aresxpert.fr

aresxpert.talenz.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres du Conseil d'Administration,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de Dotation pour le Pays d'Apt un hôpital d'avenir, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Evénements postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes annuels relative aux événements postérieurs à la clôture de l'exercice qui décrit que les activités ont commencé à être affectées par le COVID-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. Toutefois, l'entité n'est pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré et, à la date d'arrêtés des comptes, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au Conseil d'Administration appelé à statuer sur les comptes.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre trésorier.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Avignon, le 1 octobre 2020.

TALENZ ARES AUDIT

Olivier ROUSSET
Commissaire aux Comptes
Représentant la Société

